

Évaluation

Remarque : Il existe trois types de questions pour évaluer les acquis :

- 1) phrases à compléter ;
- 2) vrai ou faux ;
- 3) questions ouvertes.

Combinez-les de différentes manières pour évaluer les connaissances avant et après le cours. Chaque type d'évaluation couvre un contenu différent. Aucun sous-ensemble ne couvre tous les objectifs de la formation. Veillez à combiner les questions de manière à évaluer chaque objectif de la formation.

Les questions d'évaluation peuvent prendre principalement trois formes : a) interrogation informelle de l'ensemble du groupe, b) interrogation semi-formelle de petits groupes, ou c) interrogation écrite formelle et individuelle des participants.

Vous trouverez sous le tableau d'autres suggestions pour évaluer les acquis.

Questions d'évaluation pour le cours 1.5	
Questions	Réponses
Phrases à compléter	
1. _____ est une directive, une autorisation ou un ordre officiel exigeant une action spécifique.	Un mandat
2. Le _____ définit le mandat des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.	Conseil de sécurité de l'ONU
3. Les deux types d'évaluation réalisées avant que le Secrétaire général recommande une action de maintien de la paix au Conseil de sécurité sont _____ et _____.	<p>1. L'évaluation stratégique : il s'agit d'une analyse de la situation du conflit à l'échelle du système de l'ONU. Elle rassemble les entités des Nations Unies qui œuvrent dans les domaines de la politique, de la sécurité, du développement, de l'aide humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que l'équipe de pays présente dans le pays concerné, dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de broser un tableau commun du conflit ou de la situation de post-conflit ; ▪ de déterminer le rôle des parties prenantes et les priorités fondamentales pour consolider la paix ; ▪ de définir le cadre le plus adapté à un engagement des Nations Unies.

	<p>2. La mission d'évaluation technique : elle se rend dans le pays ou le territoire pour lequel une mission de maintien de la paix est recommandée. L'équipe de pays y participe, de même que du personnel de tout le système de l'ONU afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de dresser un tableau commun du conflit ou de la situation de post-conflit ; ▪ d'analyser et d'évaluer les circonstances sur le terrain (sécurité générale, droits de l'homme, situation politique, humanitaire et militaire) ; ▪ d'étudier les implications d'une éventuelle opération de maintien de la paix des Nations Unies.
<p>4. Le _____ correspond au plan détaillé qui met en œuvre le mandat du Conseil de sécurité. Ces documents de planification précisent le rôle et les responsabilités du personnel militaire, civil et de police.</p>	<p>cadre opérationnel</p> <p>Un mandat du Conseil de sécurité est une décision stratégique. Le cadre opérationnel détaille la manière dont une mission met en œuvre un mandat du Conseil de sécurité.</p>
<p>5. Le _____ énonce les perspectives et les grands axes de la mission, et définit une feuille de route pour en organiser les travaux.</p>	<p>concept de la mission</p>
<p>6. Le _____ présente 1) les grands objectifs sécuritaires, 2) les impératifs et 3) les tâches des composantes militaire et policière. Les militaires et les unités de police disposent chacun du leur.</p>	<p>concept des opérations (CONOP)</p>
<p>7. Le _____ est un outil de planification des missions qui vise à atteindre des résultats. Pour cela, la gestion des ressources est importante.</p>	<p>Budget de la mission axé sur les résultats (BAR). L'ONU se sert du BAR pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. obtenir des ressources pour le maintien de la paix ; 2. mesurer les performances.
<p>8. Le Conseil de sécurité assure le suivi de la mise en œuvre du mandat par le biais de _____.</p>	<p>rapports réguliers</p> <p>Ces rapports, qui portent sur la situation d'un pays, lui sont remis régulièrement par le Secrétaire général. Les opérations de maintien de la paix transmettent au Siège des rapports journaliers, hebdomadaires et mensuels. Le Secrétaire général adjoint du DOMP rédige des rapports récapitulatifs. Le Conseil de sécurité peut ajuster ou modifier le mandat d'une</p>

	<p>opération de maintien de la paix en fonction de ces rapports.</p> <p>Il s'appuie sur ces rapports pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ déterminer à quel moment une opération a mené à bien son mandat, et ▪ décider à quel moment une opération doit entrer dans la phase de transition ou de retrait.
9. Toute modification du mandat d'une opération de maintien de la paix nécessite une nouvelle _____.	résolution du Conseil de sécurité
Vrai ou faux	
1. Tout le personnel de maintien de la paix met en œuvre le mandat d'une opération de maintien de la paix.	Vrai. C'est pourquoi il est essentiel que le personnel de maintien de la paix connaisse le mandat en vigueur de sa mission. Le Conseil de sécurité peut mettre à jour des mandats au moyen de nouvelles résolutions.
2. Le Conseil de sécurité ne délivre qu'un mandat par opération de maintien de la paix.	Faux. En fonction des circonstances, le Conseil de sécurité peut modifier un mandat au moyen d'une nouvelle résolution.
3. Les Nations Unies attendent du personnel de maintien de la paix qu'il garantisse la confidentialité d'une résolution du Conseil de sécurité dotée d'un mandat de mission.	Faux. Les résolutions du Conseil de sécurité dotées de mandats sont des documents publics. Les Nations Unies attendent du personnel de maintien de la paix qu'il mémorise le mandat pour pouvoir en faire part et l'expliquer à la population locale.
4. Une évaluation stratégique rassemble les entités des Nations Unies qui œuvrent dans les domaines de la politique, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme dans le but d'analyser la situation du conflit.	<p>Vrai. Les principaux objectifs de l'évaluation stratégique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ de dresser un tableau commun du conflit ou de la situation de post-conflit ; ▪ de déterminer le rôle des parties prenantes et les priorités fondamentales pour consolider la paix ; ▪ de définir le cadre le plus adapté à un engagement des Nations Unies. <p>L'évaluation stratégique est suivie par une mission d'évaluation technique qui se rend dans le pays ou le territoire pour lequel une mission de maintien de la paix est recommandée.</p> <p>L'évaluation stratégique et la mission d'évaluation technique associent toutes</p>

	<p>deux des représentants de différentes composantes du système de l'ONU.</p> <p>Question complémentaire : Pourquoi l'ONU rassemble-t-elle des représentants de toutes ces composantes ? Parce que les conflits armés sont de plus en plus complexes et font appel à toutes les dimensions des travaux des Nations Unies.</p>
5. Un mandat du Conseil de sécurité donne des instructions détaillées pour gérer une opération de maintien de la paix des Nations Unies.	<p>Faux. Un mandat du Conseil de sécurité donne des directives stratégiques générales. Il ne donne pas de détails ni d'instructions spécifiques pour orienter sa mise en œuvre. Le « cadre opérationnel » contient des documents de planification fondamentaux qui guident la mise en œuvre d'un mandat du Conseil de sécurité. Ces plans détaillés mettent en application les mandats du Conseil de sécurité.</p>
6. Le cadre opérationnel est constitué d'un seul document.	<p>Faux. Au moins six documents de planification majeurs font partie du cadre opérationnel :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le Cadre stratégique intégré (CSI) des Nations Unies ; 2. le concept de la mission ; 3. le concept des opérations (CONOP) ; 4. les règles d'engagement ; 5. la directive sur l'emploi de la force ; 6. le budget de la mission axé sur les résultats (BAR).
7. Le Cadre stratégique intégré (CSI) est un plan stratégique qui ne s'applique qu'aux opérations de maintien de la paix.	<p>Faux. Le CSI est un plan stratégique destiné aux missions de maintien de la paix et aux autres acteurs des Nations Unies présents dans le pays hôte (équipe de pays).</p> <p>Les Nations Unies adoptent une approche intégrée pour obtenir de meilleurs résultats. Il est plus facile d'atteindre les objectifs de consolidation de la paix dans un pays hôte quand la mission de maintien de la paix et l'équipe de pays travaillent main dans la main sur les priorités convenues. Ce principe optimise l'impact individuel et collectif des acteurs des Nations Unies dans les situations de conflit et de post-conflit. « L'évaluation et la planification intégrées » garantissent une vision et une stratégie communes au sein de l'ONU.</p>

<p>8. Les composantes policière et militaire d'une mission de maintien de la paix ont chacune leur propre CONOP.</p>	<p>Vrai. Les composantes militaire et policière disposent chacune de leur propre CONOP :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le « concept stratégique des opérations de l'armée », et ▪ le « concept des opérations de la police ».
<p>9. Chaque mandat est adapté à un conflit particulier et à un accord de paix existant.</p>	<p>Vrai. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées pour appuyer l'application d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix. Il faut qu'il y ait une « paix à maintenir ». Le type et la teneur des accords de paix conclus entre les parties à un conflit ont une incidence sur les mandats du Conseil de sécurité.</p>
<p>Questions ouvertes</p> <p><i>Remarque : Formulez les questions ouvertes sous forme d'interrogations, de requêtes ou d'instructions. Vous pouvez les poser en classe, à des groupes ou à chaque participant, ou les envoyer en guise de devoir. Il s'agit d'un outil précieux pour l'autoformation et l'évaluation, tout comme les autres questions d'évaluation.</i></p>	
<p>1. Pourquoi le personnel de maintien de la paix doit-il connaître le mandat de son opération ?</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le mandat définit les tâches de la mission de maintien de la paix. 2. Le personnel de maintien de la paix des Nations Unies est déployé pour mener à bien ou « mettre en œuvre » les tâches définies dans le mandat. 3. Il doit pouvoir expliquer pourquoi l'opération de maintien de la paix est présente dans un pays et ce qu'elle y fait.
<p>2. Énumérez les partenaires clés que consultent le DOMP et le DAM lors de l'évaluation stratégique d'une situation de crise.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le système de l'ONU, y compris l'équipe de pays. 2. Le gouvernement ou les autorités nationales du pays hôte. 3. La société civile et les représentants locaux. 4. Les organisations régionales et sous-régionales. 5. Des institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. 6. Les États membres clés (pays susceptibles de fournir des contingents ou du personnel de police, pays donateurs pour une opération de maintien de la paix).

<p>3. Quel rapport existe-t-il entre le concept de la mission et le concept des opérations (CONOP) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le concept de la mission est établi à partir du mandat ; ▪ le concept des opérations (CONOP) est élaboré à partir du concept de la mission.
<p>4. Pour quelles raisons les Nations Unies peuvent-elles réviser le concept de la mission ?</p>	<p>Toute modification des conditions peut nécessiter de réviser le concept d'une mission ou d'en établir un nouveau. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ modification du mandat de la mission ; ▪ reconfiguration de la mission ou des effectifs de l'ONU présents sur place ▪ étapes clés de la mission ; (achèvement des programmes de DDR ou élection réussie).
<p>5. Quel est le but principal d'un CONOP ?</p>	<p>Le Concept des opérations (CONOP) présente 1) les grands objectifs sécuritaires, 2) les impératifs et 3) les tâches des composantes militaire et policière.</p>
<p>6. À quoi servent les rapports que remettent régulièrement le Secrétariat (Secrétaire général adjoint du DOMP) et le Secrétaire général au Conseil de sécurité ?</p>	<p>Le Conseil de sécurité se sert des rapports réguliers pour assurer le suivi de la mise en œuvre du mandat.</p> <p>Il s'appuie sur ces rapports pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ déterminer à quel moment une opération a mené à bien son mandat ; ▪ décider à quel moment une opération doit entrer dans la phase de transition ou de retrait.
<p>7. Quand estime-t-on qu'une mission de maintien de la paix a achevé avec succès son mandat ?</p>	<p>Des « critères » ou « indicateurs de réussite » permettent de déterminer à quel moment une opération de maintien de la paix a mené à bien son mandat.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il n'existe pas de « liste de vérification » standard pour les critères ou les indicateurs de réussite. Les critères sont adaptés à chaque situation. Leur choix dépend des causes qui sous-tendent le conflit et de son évolution. Ils peuvent changer au fur et à mesure que la situation évolue. ▪ Les Nations Unies définissent des critères propres à chaque mission. L'ONU s'appuie sur les informations contenues dans les rapports du Secrétaire général et sur les résolutions du Conseil de sécurité pour tenter de

	<p>fixer des critères ou des indicateurs de réussite pour chaque opération de maintien de la paix.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Exemples pour les missions traditionnelles : quand les États ou les parties conviennent d'une résolution pacifique. ▪ Exemples pour les missions multidimensionnelles : <ul style="list-style-type: none"> - absence de conflit violent - absence de violation à grande échelle des droits de l'homme - respect des droits des femmes et des minorités - capacité des forces armées et de la police du pays à assurer la sécurité et à maintenir l'ordre public, ce qui comprend la surveillance civile et le respect des droits de l'homme - institutions politiques légitimes en place, par ex. une assemblée législative - élections libres et régulières - les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits de vote et peuvent tous aspirer aux fonctions politiques
--	---

Autres manières d'évaluer les acquis

- Posez à chaque table des questions plus complexes. Demandez aux groupes de s'entendre sur leurs réponses avant de les partager avec le reste des participants. Encouragez les participants à s'entraider.
- Adaptez les questions ci-dessus en « oui ou non ». Demandez à chaque table de faire un compte rendu. Chaque groupe peut couvrir un sujet différent. Les sujets peuvent porter sur les documents clés utilisés pour mettre en application le mandat d'une mission.